

# Membres de la délégation du CSE - Formation Santé, Sécurité et Conditions de Travail ( < 300 Salariés )



## Durée : 3 JOURS (21 HEURES)

### Participants

15 personnes (maximum)

### Public concerné :

Les membres élus de la délégation du personnel du comité social et économique, dans tous les établissements entre 11 et 300 salariés.

### Pré-requis

Aucun

### Méthodes et Moyens

A travers de nombreux supports pédagogiques (vidéos, documents...), notre formateur, expérimenté dans le domaine du management et de la réglementation de la santé, sécurité et conditions de travail, ainsi que de la formation pour adultes, amène les stagiaires, sous forme d'exercices pratiques et/ou théoriques, à trouver des solutions face à des situations variées, basées sur des cas concrets.

Visite des locaux à l'aide d'un guide pour recenser d'éventuelles anomalies et les répertorier par famille de risques, puis rechercher différents moyens de prévention à mettre en place

### Moyens de suivi

Le formateur et les stagiaires signent une feuille d'émargement par demi-journée.

### Validation des acquis

Les acquis sont évalués sous forme de QCM au cours et en fin de session.

Une attestation d'assiduité est remise à l'issue de la formation.

### Lieu de la formation

Au sein des agences FOSEC

### Accessibilité Handicapé

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

### Tarif

Nous consulter

## RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article L2315-18 du code du travail : « Les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail, ou, le cas échéant, les membres de la délégation du personnel du comité social et économique bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail... »

## OBJECTIFS :

- Présenter les conditions de mise en place et de fonctionnement du CSE, ainsi que ses moyens de façon générale et plus spécifiquement dans le domaine SSCT, à travers la délégation du personnel et la commission SSCT
- Développer l'aptitude des membres de la délégation du personnel du comité social et économique à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;
- Les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

## PROGRAMME :

### I .Le CSE – La CSSCT

I 1 - Les modalités de création du CSE;

I 2 - Mise en place – Elections

I 3 - Attributions – Missions

I 4 - Fonctionnement – Moyens

I 5 - La CSSCT (mise en place, fonctionnement, moyens)

### II . Les notions SSCT.

II 1 - Le contexte (statistiques, historique, culture)

II 2 - La réglementation en santé sécurité et conditions de travail :

- Les différentes sources et les principaux textes;

- L'obligation de l'employeur et du salarié;

- La responsabilité civile et pénale;

- Le droit d'alerte et de retrait;

II 3 - Les acteurs de la prévention;

II 4 - Les principes de prévention;

II 5 - Les activités du CSE dans le domaine SSCT :

Réalisation de visites / inspections

Evaluation des risques – Document Unique

Surveillance du respect de la réglementation : vérifications et contrôles techniques, accidents...

Le cas du danger grave et imminent

Quizz N°2 : notion de danger grave et imminent

Correction collective

L'intervention d'entreprises extérieures

Les enquêtes

La consultation (différents types dont ICPE)

Interfaces

III . Les outils SSCT du CSE et exercices d'application pratique.

III 1 – Méthodologie de réunion

III 2 - L'évaluation des risques professionnels : bases générales sur les divers types de risques;

III 3 - Les méthodes d'analyse: arbre des causes; Ishikawa et les 5M...

III 4 - Le retour d'expérience;

III 5 - La communication : causeries....

\* Autres outils en réponse à vos éventuelles problématiques spécifiques, à définir au cas par cas.